



Réforme du parlement

Les députés feront-ils taire les plus bavards d'entre eux?

Le Grand Conseil réfléchit à rendre ses débats plus efficaces. À l'instar de nombreux Législatifs, il pourrait aussi limiter le temps de parole de ses élus.

Simone Honegger

Maintes fois discutées, chaque fois refusées... Les tentatives de limiter la parole des députés lors des séances plénières sont un serpent de mer. Si de nombreux parlements cantonaux ont depuis longtemps cadré les interventions des élus, en terre vaudoise nul n'a encore réussi à convaincre une majorité. Mais cette fois-ci sera peut-être la bonne. Le Grand Conseil a récemment accepté une proposition du PLR Sergei Aschwanden qui demande de s'inspirer des pratiques très réglementées du Conseil national. Le texte s'inscrit dans une réflexion plus globale sur le fonctionnement du Grand Conseil.

La Commission thématique des institutions et des droits politiques (CIDROPOL) planche actuellement sur un projet pour réviser partiellement la loi sur le Grand Conseil. L'objectif est de rendre les débats plus efficaces, mais aussi de questionner les moyens du parlement, notamment concernant le suivi des objets qu'il dépose. La commission

a une année pour revenir avec des propositions concrètes.

«Le parlement vaudois n'est pas le meilleur mais pas le pire non plus, commente son président Alexandre Démétriadès. Il y a un potentiel pour améliorer les débats et, par la même occasion, pour rééquilibrer les forces entre une administration cantonale avec des milliers de professionnels, face à un Grand Conseil composé de 150 miliciens.»



Le parlement vaudois n'a jusqu'ici jamais voulu cadrer ses débats. KEYSTONE/JEAN-CHRISTOPHE BOTT



Cadrer les batailles

Pour l'heure, les orateurs sont priés de développer «brièvement» leurs arguments. Une interprétation toute subjective selon l'enthousiasme de l'élu, autorisé, en plus, à prendre plusieurs fois la parole sur un même sujet. De quoi rallonger les débats inutilement, d'autant plus si les fronts sont très clairs. L'idée de la CIDROPOL est de hiérarchiser les débats et d'attribuer un temps de parole selon leur importance. Les futures discussions sur ce point s'annoncent tendues. En plénum, le Vert Pierre Zwahlen a d'ores et déjà mis en garde sur le risque de «nuire à la qualité des débats» et attend que le Grand Conseil puisse toujours «discuter et traiter avec la profondeur nécessaire un certain nombre d'objets».

«Les plus grandes réticences seront d'ordre générationnel», prédit Andrea Pilotti. Le chercheur et enseignant à l'Université de Lausanne a comparé les différentes pratiques des parlements cantonaux du pays et soutenu la CIDROPOL dans ses travaux. «Ceux qui siègent depuis longtemps auront peut-être plus de mal à accepter le changement. Il faut y aller graduellement. S'il n'y a pas de recette miracle, il est légitime de vouloir mieux cadrer les débats. Les parlements qui le font déjà ne se sont pas affaiblis. Il faudra du temps pour que le changement déploie ses effets. Cela demandera en tout cas à l'élu de mieux se préparer en amont.»

L'équilibre reste délicat selon Laurent Koelliker, sautier du Grand Conseil genevois. Depuis 2006, les groupes parlementaires du bout du lac se partagent un temps de parole bien défini selon quatre catégories de débat et sous le contrôle d'un chronomètre affiché au mur. «Cela devient difficile de limiter davantage le temps de parole ou d'accélérer encore le

rythme des discussions sans toucher aux compétences du parlement et au respect du débat démocratique.»

«Quant au retard, il reste difficile à résorber, poursuit le secrétaire général du parlement. Il n'y a eu ni amélioration ni péjoration. Mais en période préélectorale, le nombre d'objets déposés prend l'ascenseur.» Le même phénomène est à observer en début de législature. Déposer des textes, cela fait partie des stratégies connues pour exister dans les médias et donc auprès des électeurs. Cela explique aussi les engorgements dans les différents départements.

Au 31 décembre 2021, la liste des interventions parlementaires en terre vaudoise en attente de traitement s'élevait à 309, contre 300 à fin 2020 et 424 en 2019. Les textes les plus anciens sont deux postulats datant de février et septembre 2005, alors que le délai de réponse est d'une année, dès le renvoi au Conseil d'État. Le projet de la CIDROPOL proposera également des outils pour que le parlement puisse faire avancer un projet en déshérence, sans plus devoir attendre le gouvernement. Une façon de sanctionner son inaction. Le parlement fribourgeois vient d'accepter un projet identique, alors qu'à Neuchâtel il est entré en force en 2012 déjà. Et que faire si l'auteur d'un texte a démissionné ou n'est pas réélu et qu'aucun collègue ne le représente? La commission propose la suppression de l'intervention. Gageons que certains députés profiteront encore de leur intervention illimitée pour critiquer longuement cette proposition au nom de ce «respect du débat démocratique».

«C'est difficile de limiter le temps de parole sans toucher au respect du débat démocratique.»



Laurent Koelliker, sautier du Grand Conseil genevois



Commentaire

**Simone
Honegger**

Rubrique Vaud et Régions



Moins causer pour mieux débattre

L'idée de limiter le temps de parole des députés n'a rien d'une révolution. Si le Conseil national a introduit ce principe dès 1920, plusieurs Législatifs cantonaux s'y sont mis dans les années 2000 et 2010. Le Grand Conseil vaudois n'aurait donc rien d'un précurseur, bien au contraire. Pourtant, s'il accepte dans sa future révision de sauter le pas, un cap serait franchi, tant les refus ont été nets par le passé. À voir maintenant les modalités de cette réforme et si les députés opteront pour un cadre digne de ce nom. Ce serait dans leur intérêt. Avec moins de

temps de parole à disposition, certains députés s'inquiètent déjà du «respect du débat démocratique». Pourtant, de leurs propres aveux, les discussions peuvent être interminables, stériles ou très compliquées à suivre. De quoi décourager le plus téméraire des auditeurs. Et désintéresser la population? Car si c'est bien elle qui a élu démocratiquement les 150 membres de ce parlement, les électeurs sont bien peu nombreux à suivre les séances hebdomadaires du mardi. L'indifférence se constate également lors de l'élection du Grand Conseil. Ce

printemps, le taux de participation y atteignait 34%, contre 38% en 2017. Aujourd'hui, les médias se font aussi plus rares dans la tribune du public, alors que leur rôle est justement de porter la parole en dehors de la salle du parlement. Le potentiel d'efficacité du Grand Conseil est indéniable; mais trouver un nouvel équilibre aux débats sera délicat. Et ce, d'autant plus pour les plus anciens élus, habitués à leur liberté. Ils devront accepter de s'autodiscipliner sérieusement, au risque un jour de ne parler que pour eux-mêmes.